

Sous la direction de
Josiane Boulad-Ayoub
et Peter Leuprecht



LE SENS DE LA LIBERTÉ

pul

Sous la direction de
Josiane Boulad-Ayoub et Peter Leuprecht

LE SENS DE LA LIBERTÉ

*Actes du colloque tenu dans le cadre des
Vingt et unièmes Entretiens
du Centre Jacques Cartier*

AVEC DES TEXTES DE

Louise Arbour
Salah Basalamah
Alain Bauer
Gregory Baum
Pierre Bosset
Dorval Brunelle
Marie-Françoise Labouz
Georges Leroux
Peter Leuprecht
Giorgio Malinverni
Christian Philip
Michel Robert
Paule-Monique Vernes

PUL

Les Presses de l'Université Laval reçoivent chaque année du Conseil des Arts du Canada et de la Société d'aide au développement des entreprises culturelles du Québec une aide financière pour l'ensemble de leur programme de publication.

Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada par l'entremise de son Programme d'aide au développement de l'industrie de l'édition (PADIÉ) pour nos activités d'édition.

Maquette de couverture : Mariette Montambault
Mise en pages : Josiane Boulad-Ayoub

© Les Presses de l'Université Laval 2009
Tous droits réservés. Imprimé au Canada
Dépôt légal 4^e trimestre 2009

ISBN PUL 978-2-7637-8782-4

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
Pavillon Maurice-Pollack, bureau 3103
2305, rue de l'Université
Québec (Québec) G1V 0A6
CANADA

www.pulaval.com

LE SENS DE LA LIBERTÉ VU D'UNE PERSPECTIVE MUSULMANE



Les caractéristiques de la liberté, à partir d'une perspective religieuse et musulmane, tiennent en trois éléments :

- a) l'universalité de sa valeur,
- b) la conscience de sa limite, et
- c) son fondement spirituel.

Dans ce qui suit, nous avons la prétention de proposer à travers ces trois dimensions, vues dans une perspective musulmane, une réflexion qui se veut plutôt générale, qui devrait dépasser cette dernière et rejoindre les intelligences humaines, quelles qu'en soient les affiliations.

Mais commençons tout d'abord par faire état des perceptions qu'on a de l'Islam et de l'absence de liberté dont on l'accuse, par exemple :

- Les femmes sont soumises et subalternes, etc.
- L'être humain est déterminé et ne possède pas de libre-arbitre (le fameux fatalisme dont affuble traditionnellement l'Islam...)
- Les injonctions de la charia sont telles qu'on ne peut en déroger sous peine de sanctions corporelles...
- La liberté d'expression n'existe pas en Islam. La preuve en est les *fatwas* lancées à tort et travers depuis celle, illustre,

qui avait été lancée contre Salman Rushdie par l'Ayatollah Khomeini en 1989.

- La délibération, la critique et la contestation n'ont pas cours dans un régime islamique ; dans un tel système, la raison est oblitérée au profit de l'instinct, et par conséquent de la violence. En ce sens, on sait les nombreuses attaques lancées au prophète Muhammad qu'on décrit tantôt comme un dictateur et tantôt comme un gourou qui invalidait la rationalité et l'esprit critique de ses fidèles, aveugles par définition.

Etc.

Malgré les nombreuses occasions (sans parler de l'envie) de répondre à toutes ces accusations, il n'est pas dans notre propos de faire dans le présent article un plaidoyer en faveur de l'Islam à coups de contre-arguments pour montrer l'ampleur du tort. C'est ce à quoi s'attendraient probablement mes coreligionnaires. Or, à mon sens, toute tentative d'entrer dans ce genre de logique polémique nous fait perdre la perspective d'ensemble que je souhaite développer ici en trois étapes.

1. Universalité

La compréhension du message de l'Islam tient fondamentalement dans la capacité de l'individu à en saisir la dimension universelle.

Qu'est-ce que l'universel ?

C'est ce qui, en plus d'appartenir à tout le monde de fait, est reconnu comme n'étant pas le fait de quelque groupe ou individu que ce soit. On ne peut parler d'universel en supposant en même temps qu'elle a été conçue par une culture ou une civilisation particulière.

Or, comment concilier les relativités historiques, culturelles et géographiques avec l'exigence de communauté qu'impose une bonne compréhension de l'universel ?

La liberté en est un bel exemple. Il ne suffit pas de dire que tous les êtres humains possèdent cet instinct naturel pour la liberté, quelle que soit la variété des formes. Même les animaux possèdent cet instinct, du moins ceux qu'on n'a pas encore domestiqué... Il nous semble qu'il faut aller au-delà et signifier que la liberté, comme tous les autres principes universels et fondamentaux du même genre, est une valeur commune qui ne peut être l'apanage de personne au désavantage de quiconque, mais qu'elle est cependant relativisée par des vêtements culturels infiniment nombreux.

Être libre au fond, c'est reconnaître son appartenance générale au plus grand ensemble de l'humanité tout en ajoutant celle, plus particulière, de la culture ou de la vision du monde qui la colore et la relativise.

Une telle compréhension de la liberté, et par là des autres principes fondamentaux universels, suppose donc l'acceptation du fait que ce qui paraît ne pas ressembler à notre expression culturelle de la liberté renvoie bel et bien à cette valeur. Oui, mais jusqu'à quel point ? Comment peut-on définir la limite, s'il en est, de ce qui tient de la liberté et de qui n'en est pas ? Dans quelle mesure peut-on ou doit-on appliquer notre esprit critique à ce qui bien souvent souffre d'un manque cruel de connaissances et de contextualisation pour le saisir d'abord et, par suite, le battre en brèche ?

Exemple : la question de l'émancipation de la femme en Islam. Il y a deux problèmes qu'il faut traiter de front et en même temps :

- Le premier est l'ignorance, par les musulmanes et les musulmans eux-mêmes, de l'étendue du champ d'action et des droits dont devrait jouir la femme musulmane, où qu'elle soit. Et le besoin par conséquent de combler le défaut de connaissance et de créativité dans les adaptations contextuelles et historiques en la matière.
-

- Le second problème est celui de la cohérence nécessaire entre le dire et le faire, autrement dit dans l'application de ces principes et de ces connaissances, lorsqu'elles sont acquises, dans le quotidien des concernés.

La liberté de la femme est donc un principe incontestable, puisqu'il revient en fait à établir celui de l'humanité dans son ensemble d'être libre.

Cela étant dit, ce qu'on vient de voir, c'était ce qu'on peut décrire comme étant *l'approche rationaliste* et principielle. L'universalité de la liberté est un postulat, un principe *a priori* ; mais un postulat qu'il faut, de droit, reconnaître au-delà des limites du soi. Par ailleurs, il me semble qu'on ne peut éviter de prendre en compte *l'approche pragmatique* ou empirique et lire l'ensemble de l'histoire de l'humanité comme une quête interminable de la même valeur, voire de son application dans la réalité. L'appel de la liberté et pour l'avènement de celle-ci traverse ainsi toutes les actions humaines ou presque. Le résultat revient au même : je suis libre, donc j'agis ; j'agis, donc je suis libre.

C'est là que l'Islam, comme d'autres systèmes et modes de vie par ailleurs, s'inscrit dans la même veine universaliste. Pour celui-ci en effet, la liberté est non seulement la condition même de la validité de mon action, puisque délibérée, mais elle est également le sens même de la responsabilité de celui qui l'accomplit : mon action morale n'a de valeur que si elle est sous-tendue par la liberté qui l'engage. J'agis de mon propre chef, donc je suis responsable.

Cette règle a d'autant plus de prétention universaliste qu'elle a été depuis Kant, et peut-être bien avant, le porte-drapeau de l'universalisme rationaliste des Lumières. À ce point de la réflexion, il n'y a absolument aucune contradiction ou incompatibilité avec une conception musulmane de la chose.

Ainsi, le sens de la liberté selon une perspective musulmane relève de la définition même de ce qu'être humain, homme ou femme, signifie fondamentalement.

2. Limite

L'autre dimension d'une bonne compréhension de la liberté, toujours considérée à partir d'une conception musulmane, mais en même temps désireuse de s'inscrire dans le champ plus large de l'universel, est celle de la limite.

Qu'est-ce qu'une limite ? Tout d'abord, ce n'est pas le contraire de la liberté, mais sa relativisation. En fait, la limite de la liberté constitue la condition même de la pratique de la liberté, puisque nous avons vu plus haut que toute action ne peut être considérée morale que dans la seule mesure où elle est libre. On peut donc supposer que si la responsabilité morale a besoin de liberté pour exister, cela veut dire que la liberté elle-même trouve sa propre valeur dans sa limite ou de sa bonne gestion.

Je suis libre si je peux dire à un moment donné que je ne peux plus l'être en raison du sens moral que je dois m'efforcer de posséder en même temps. En fait, mon sentiment de liberté provient de ma capacité de faire des choix, cet instant de décision où je suis en mesure de dire tantôt « oui » et tantôt « non ». Au fond, responsabilité et liberté, conçues de cette manière, sont interdépendantes, voire consubstantielles.

L'Islam, de ce point de vue-là, insiste beaucoup sur la dimension de responsabilité individuelle dans sa manière d'affirmer la liberté. En effet, prenons l'exemple de l'émission de ce qu'on appelle en arabe une *fatwa*, c'est-à-dire un avis juridique qui est, dans quasi-majorité des cas, sollicité par un demandeur. Les avis juridiques peuvent être émis pour trancher une décision personnelle dans l'application d'un élément de la pratique religieuse en fonction de circonstances particulières ou encore pour décider de la validité juridique ou de la conformité d'une transaction sociale ou commerciale pour laquelle on n'a pas de précédent codifié. Lorsqu'un juriste musulman émet ce genre de discours juridique, il est non seulement adressé de manière circonscrite et individuelle, mais la personne concernée par la *fatwa* n'est

pas tenue de l'appliquer ou d'en tenir compte à moins d'en être parfaitement satisfaite. Ce n'est pas un jugement de tribunal. La raison générale étant qu'au bout du compte, l'individu possède la prérogative de décider pour lui-même ce qui relève de sa propre volonté de se conformer au corps de principes que constitue la *chari'a* islamique.

Évidemment, lorsque la responsabilité de l'individu est tellement importante pour se conformer aux principes de la loi islamique qu'il lui incombe, il faut pouvoir énumérer au moins deux conditions :

- Ce n'est sûrement pas par la coercition qu'on peut se conformer à un corps de principes auxquels on a volontairement adhéré, donc être libre ;
- On ne peut échapper à la nécessité vitale d'être éduqué et, par là, d'assurer un minimum d'indépendance intellectuelle pour être en mesure d'évaluer pour soi-même et par soi-même l'avis en question. Ce qui nous ramène encore à... la liberté.

Sur le plan politique, on peut en déduire que la situation est la même. Si on admet qu'une configuration politique idéale en Islam consiste à posséder un régime de représentation politique de type démocratique, donc permettant la diversité idéologique, alors la responsabilité individuelle devrait être telle dans la société musulmane en question qu'il revient aux individus de choisir leurs représentants politiques, sans avoir à tenir compte d'aucune hiérarchie de type ecclésiastique qui déciderait pour eux.

Ce qui nous ramène à l'éternelle question de la représentation des musulmans en Occident, c'est-à-dire en dehors des sociétés dites traditionnellement ou en majorité musulmanes. En effet, pour la plupart, ce qui fait la difficulté de la relation avec l'Islam, c'est le fait de ne pas pouvoir parler à une instance qui puisse les chapeauter tous et rendre la vie plus aisée à la fois aux autorités politiques, mais également les différents partenaires de dialogue

et de coopération dans la société civile. Or, ce qui fait cette difficulté, c'est justement le caractère littéralement structurel de l'appartenance de l'individu à la *oumma* ou la communauté musulmane au sens large. C'est une appartenance volontaire, individuelle et totalement contrôlée par la personne concernée (surtout là où on peut assurer les droits de la personne).

En fait, et pour faire court, il n'y a pas de représentation possible des musulmans en Occident à moins qu'ils ne mettent le principe de liberté au centre de leur réflexion et de leur action politique. C'est-à-dire que pour s'adresser aux musulmans de tel ou tel espace sociopolitique, on ne peut faire l'économie du processus de délibération démocratique interne qui consiste d'abord à œuvrer pour choisir une représentation communautaire, qui ne serait pas religieuse ou spirituelle, mais uniquement politique, c'est-à-dire fondée sur des principes communs très largement partagés et partageables. Et qui dit délibération ou adhésion volontaire à ce genre de projet, on ne peut éviter de souligner la centralité du principe de liberté.

Ainsi, on peut se demander au terme de cette seconde étape en quoi est-ce que ce principe de liberté est au fond très « religieux » puisque à terme, son application est foncièrement sociale ou politique. On pourrait hâtivement répondre, comme on le fait trop souvent, que l'islam englobe tout et qu'il n'y a pas lieu de faire des distinctions entre religieux et politique. Je dois dire tout de suite que je ne souscris pas à cette vision des choses. En fait, la distinction entre ces ordres est nécessaire et inévitable. Il en est de même pour la raison et la foi en islam que pour le religieux et le politique : historiquement ainsi que dans la pensée musulmane, ces catégories sont distinctes, mais ne sont pas divorcées l'une de l'autre. Elles sont complémentaires et compatibles, plutôt que l'objet d'une rivalité séculaire comme on peut la connaître à travers le développement de l'histoire occidentale. Cela ne veut pas dire que l'histoire de l'islam est exemplaire de ce point de vue-là,

mais elle révèle cependant que l'idée même de la participation du religieux dans le partage de la responsabilité de la gestion de la cité n'est pas totalement incongrue, comme c'est le cas dans les États laïcs occidentaux en l'occurrence.

Mais pour en revenir à la question précédente : en quoi est-ce que ce principe de liberté peut être traité de manière pertinente au travers du prisme du « religieux » ?

3. Spiritualité

L'idée centrale de notre hypothèse pour tenter de répondre à cette question est que pour parler de liberté sociale et politique pour le croyant musulman, c'est d'abord d'opérer la démarche préalable et fondamentale de la libération spirituelle de tout ce qui enchaîne la volonté de l'être humain à agir en conformité avec les principes universels que promeuvent la plupart des religions et des États démocratiques – mais qui ne les appliquent que très mal.

Or, qu'est-ce que la libération spirituelle ? On le sait, la pensée spirituelle a toujours été pionnière dans la pérennisation des enseignements spirituels des prophètes. En ce sens, on peut dire, selon la foi musulmane qui reconnaît toute la chaîne des prophètes qui remonte jusqu'à Adam et ainsi, de toutes les traditions monothéistes, que le seul dogme de l'islam et le seul qu'il a tenté de restaurer est celui du *tawhid*, autrement dit de la reconnaissance de l'unicité divine.

En effet, si l'on peut résumer l'islam à une courte définition : c'est – dans la racine du mot *Islam* lui-même – la reconnaissance de Dieu comme notre unique origine et l'abandon volontaire et délibéré de soi à Ses injonctions. On pourrait rétorquer : mais comment en faisant un tel pacte on peut s'assurer la liberté sociale et politique ?

Nous pensons que c'est fondamentalement par un processus de libération de soi de toute attache qui ne mettrait pas au centre de la vie Celui qui a été reconnu comme « notre unique origine ».

C'est en reconnaissant cet Être-là que je me défends de reconnaître, consciemment ou inconsciemment, tout autre être qui puisse jouer le rôle de centre dans ma vie. Autrement dit, je me libère de tout ce qui m'éloigne du respect des principes universels que représente l'islam pour moi en décidant de choisir pour ultime repère moral Celui qui m'a créé.

On nous demandera également : est-ce que cet état d'esprit m'empêche de respecter les lois des pays dont je suis citoyen ? – Bien sûr que non, car si les lois de ce pays sont de celles qui protègent la justice, la liberté et la solidarité de ses membres et de tout autre, je ne peux que m'y conformer. Mais ce qu'il faut peut-être préciser encore une fois, c'est que les ordres spirituel et sociopolitique, tout en étant distincts, ne peuvent être totalement divorcés, et cela signifie que c'est par une compréhension profonde du sens du *tarbiyah* ou de la libération spirituelle que je suis en mesure de comprendre mes responsabilités sociales et politiques qui consistent à refuser toute allégeance qui pourrait me contraindre à m'aliéner de ma liberté de d'agir moralement.

Au fond, tout en soulignant qu'on ne peut contraindre quiconque à croire ou à porter la foi, le croyant agit librement du moment qu'il a profondément compris son devoir de libération spirituelle préalable.

Conclusion

En fin de compte, le sens de la liberté et la manière avec laquelle il s'articule à la religion est inséparable d'une bonne compréhension de ce qu'est la *citoyenneté*.

En tenant compte de ce que nous avons tenté d'exposer plus haut, ce que nous entendons par citoyen rejoint parfaitement la conception musulmane du croyant au niveau de son action sociale. Selon cette conception, un citoyen doit être fondamentalement libre, mais pour cela il doit se libérer par un effort individuel intérieur.

En ce sens, nous sommes en parfait accord avec Gregory Baum puisque la libération citoyenne dans nos sociétés de consommation aujourd'hui est quasiment du même ordre que celle, spirituelle, que nous venons de voir. Au-delà et en complément de la libération spirituelle, il faut intégrer dans la pensée même du religieux la libération des rapports de force qu'impose aujourd'hui la grande marchandisation mondiale qui nous met dans la situation paradoxale et incohérente de promouvoir les grands principes humains (dont la liberté) et de les bafouer presque dans le même élan. Quelle liberté que celle du « monothéisme du marché » ?

Salah Basalamah
Université d'Ottawa

